

## 22 mars : Qui sont les exclus de l'eau ?

Dossier de la rédaction de H2o  
March 2019

L'accès à l'eau et à l'assainissement est désormais un droit humain, reconnu par la communauté internationale. Pourtant, plus de deux milliards de personnes n'ont pas accès aux services de base. Le nouveau Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau, Ne laisser personne pour compte, analyse les ressorts de cette exclusion et explore les moyens de réduire les inégalités. Il a été présenté le 19 mars à Genève (Suisse) pendant la 40<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme, en amont de la Journée mondiale de l'eau (22 mars).

En 2010, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait une résolution historique reconnaissant que "le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme" et en 2015, le droit humain à l'assainissement a été reconnu comme un droit distinct. Elle fait obligation aux États de créer les conditions d'un accès universel à l'eau et à l'assainissement, sans discrimination et en donnant la priorité aux plus démunis. Cinq ans plus tard, l'objectif n° 6 du Programme de développement durable des Nations unies prévoit de garantir une gestion durable et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous d'ici 2030. Pourtant, malgré d'importants progrès enregistrés au cours des quinze dernières années, cet objectif reste hors d'atteinte pour une bonne partie de la population mondiale. En 2015, 3 personnes sur 10 (2,1 milliards) n'avaient pas accès à des services d'eau potable sûrs et 4,5 milliards de personnes, soit 6 sur 10, étaient privées d'installations sanitaires adéquates. On est loin de l'objectif fixé par les Nations unies. "L'accès à l'eau est un droit humain vital pour la dignité de chaque être humain. Pourtant, des milliards de personnes en sont toujours privées. La nouvelle édition du Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau montre qu'il est possible de faire en sorte que ce droit devienne une réalité, à condition qu'il existe une volonté collective d'aller de l'avant et que des efforts soient consentis pour inclure ceux qui sont "laissés pour compte" dans les processus de décision", a déclaré la directrice générale de l'UNESCO, Audrey Azoulay. "Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le rapport souligne que si la dégradation de l'environnement naturel et les pressions insoutenables sur les ressources mondiales en eau se poursuivent, 45 % du PIB mondial et 40 % de la production commerciale mondiale seront en danger d'ici 2050. Les populations pauvres et marginalisées seront affectées de manière disproportionnée, ce qui aggravera encore les inégalités. [...] Le rapport 2019 met en évidence la nécessité d'adopter des approches tant en politique qu'en pratique, afin d'aborder les causes de l'exclusion et des inégalités", a déclaré pour sa part Gilbert F. Houngbo, président d'ONU-Eau et président du Fonds international de développement agricole. Ces chiffres globaux masquent de fortes disparités. À l'échelle de la planète, c'est en Afrique que se trouvent la moitié des personnes qui boivent une eau provenant de sources non protégées. En Afrique subsaharienne, seulement 24 % de la population a accès à une source sûre d'eau potable et les installations sanitaires de base - non partagées avec d'autres foyers - sont servies à 28 % de la population. Au sein même des pays, d'importantes différences existent, entre les riches et les pauvres notamment. En ville, les populations défavorisées vivant dans des habitations précaires qui ne sont pas reliées à l'eau courante paient souvent l'eau plus cher (10 à 20 fois plus que leurs voisins des quartiers riches) pour un service égal ou de moindre qualité assuré par des vendeurs d'eau ou des camions citernes. Le droit à l'eau, insistent les auteurs du rapport, ne peut être isolé des autres droits de l'homme. Les populations marginalisées et souffrant de discriminations du fait de leur genre, de leur âge, de leur statut social, de leur appartenance à une minorité religieuse, ethnique ou linguistique sont aussi les plus susceptibles d'avoir un moindre accès à l'eau et aux services d'assainissement. Près de la moitié des personnes qui boivent une eau issue de sources non protégées vivent en Afrique sub-saharienne et ce sont essentiellement les femmes et les filles qui supportent l'essentiel de la charge liée à la collecte de l'eau, à laquelle elles consacrent plus de 30 minutes par jour au détriment de leur éducation.

L'accès à l'eau et aux installations sanitaires est un défi pour les réfugiés et personnes déplacées de force. Or, leur nombre n'a jamais été aussi élevé. En 2017, les conflits et les persécutions ont poussé 68,5 millions de personnes sur les routes. À ce chiffre s'ajoute une moyenne de 25,3 millions de personnes forcées de migrer chaque année en raison de catastrophes naturelles, un chiffre qui a doublé depuis le début des années 1970 et qui est susceptible d'augmenter encore dans les années qui viennent sous l'effet du changement climatique. Des politiques inclusives sont nécessaires pour atteindre l'Objectif de développement durable n° 6. Elles le sont aussi pour désamorcer des conflits entre les différents utilisateurs de l'eau. Dans un contexte marqué par une augmentation de la demande (1 % par an depuis les années 1980), le rapport constate une hausse significative des conflits liés à l'eau. Entre 2000 et 2009, on en recensait 94. Entre 2010 et 2018, ce chiffre s'élevait à 263. Le rapport montre enfin à quel point il est rentable d'investir dans les infrastructures sanitaires et liées à l'eau. Le retour sur investissement est élevé, en particulier pour les plus vulnérables. L'effet multiplicateur pour chaque dollar investi est estimé à 2 pour l'eau potable et 5,5 pour l'assainissement.

Coordonné et publié par le Programme mondial d'évaluation des ressources en eau de l'UNESCO, le Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau est produit grâce à la contribution des 32 entités des Nations unies et des 41 partenaires internationaux qui constituent l'ONU-Eau. Il est publié chaque année à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau.